



**Déclaration de la FSU
au Comité Social d'Administration spécial départemental de l'Eure
vendredi 19 janvier 2024**

Monsieur le Directeur académique adjoint,
Monsieur le Secrétaire général,

Il eût été d'usage de démarrer ce premier CSA départemental de 2024 par des vœux. Pourtant, la colère des personnels que nous représentons est telle, après les propos indignes de la ministre qui sont une insulte proférée à l'égard de toutes celles et ceux qui font vivre l'Ecole publique au quotidien, que nous ne pouvons commencer par des propos enjoués. La nouvelle ministre, qui consacre une partie de son temps à l'Education Nationale, entre deux réunions de préparation des Jeux Olympiques, a ainsi fait le choix de se placer, dès le premier jour, dans le camp des ennemis de l'Ecole publique. Elle a sciemment menti pour véhiculer les clichés, déjà chers à Gabriel Attal, d'absentéisme dans les écoles et les établissements publics. Elle a dénigré l'engagement de tous les personnels au service de la réussite des élèves et de leur épanouissement. Elle a prôné, en revanche, une école du séparatisme, qui exclut les plus fragiles, fait fi de la laïcité, incite à la non-mixité, utilise des méthodes passéistes et propage des idées réactionnaires.

Les excuses adressées à l'école de Litré sont insuffisantes, **ce** que les enseignant-es attendent **ce** sont des actes concrets de soutien à l'Ecole publique. Cela passe par le respect des personnels, par l'attention prêtée à leurs revendications, par des salaires et des conditions de travail significativement améliorés.

Pour la huitième année consécutive, les suppressions de postes dans les écoles, les collèges, les lycées et dans les services, vont affaiblir l'enseignement public, dégrader les conditions d'enseignement pour nos élèves et dégrader les conditions de travail de nos collègues. La FSU s'y oppose.

Une fois de plus dans ce CSA, nous tenons à aborder la réforme de la voie professionnelle qui se met en place à marche forcée, malgré une opposition unanime, sans bilan de la réforme précédente, sans anticipation des textes et modalités d'examens et sans dialogue social digne de ce nom. Le ministère a dernièrement essuyé un nouveau revers en CSE lorsque le projet de texte réformant le bac pro a été rejeté le 8 janvier sans recueillir un seul vote favorable (50 contre et 18 abstentions), ce qui est inédit. Renoncer à promulguer l'arrêté faisant évoluer les grilles serait un premier signe de bonne volonté et d'apaisement, respectueux de la démocratie sociale.

La FSU attend donc de la nouvelle ministre une réouverture de concertations sur la base d'un diagnostic rigoureux et transparent sur l'état de la Voie Professionnelle scolaire, afin d'améliorer les conditions d'exercice de ses métiers et pour créer de réelles conditions de réussite scolaire pour tous les élèves. Elle demande également qu'avant toute réforme structurelle, le ministère respecte la réglementation et engage enfin une étude d'impact comme ne cessent de le demander les OS en FSSCT MEN depuis l'automne 2022.

Dans notre département, nous serons particulièrement vigilants à l'impact que cette réforme pourrait avoir sur les postes et les conditions de travail de nos collègues.

Dans les collèges, la rentrée 2024 signe la fin du collège unique. Sous prétexte que les élèves fragiles « freineraient », selon Gabriel Attal, « les meilleurs élèves et les empêcheraient de s'envoler », la mise en place de groupes de niveaux en français et en mathématiques vient faire éclater les groupes classes et instaurer une école à deux vitesses, séparant au sein d'un même collège, les élèves les plus faibles et les meilleurs, souvent synonymes malheureusement des plus défavorisés et des plus favorisés. La promesse de l'école républicaine est ainsi rompue !

Ces annonces sont d'autant plus insupportables pour la profession qu'aucun texte officiel n'est paru et qu'on va donc assister, comme l'an passé, à une déréglementation lamentable : les chefs d'établissements, garants de l'application des textes, vont devoir faire voter des DHG qui ne seront pas réglementaires pour obéir docilement à leur hiérarchie. Cette méthode n'est pas plus admissible en 2024 que par le passé !

Par ailleurs, à l'épreuve de la réalité, cette nouvelle organisation demandée va se révéler impossible à mettre en œuvre. Sans moyens supplémentaires, sans recrutements massifs de professeurs de français et de mathématiques, le fiasco de la rentrée 2024 s'annonce pire que celui de 2023. Ce n'est pas un établissement sur deux où l'on constatera qu'il manque un professeur : c'est un groupe de mathématiques sur 4 dans lequel aucun professeur de mathématiques n'interviendra, un groupe de français sur 5. Dans notre département le manque d'enseignant de lettres modernes est déjà criant cette année. La FSU vous alerte solennellement. Il est encore temps de renoncer à ce projet pour la rentrée 2024.

Les collèges de l'Eure paient une fois de plus un lourd tribut. Au lieu de profiter de la baisse de la démographie, pour alléger les classes, on ferme des divisions à tour de bras, mettant encore en danger les postes et détériorant ainsi les conditions d'enseignement et d'apprentissage.

La situation du remplacement reste dramatique et tend à s'aggraver, au vu du nombre régressif constant des TZR recrutées chaque année. Au sein des établissements, le poids est non seulement reporté sur les équipes enseignantes en poste, mais aussi sur les TZR qui doivent de plus en plus souvent être affecté dans des établissements très éloignés de leur domicile. Les ministres n'ont de cesse de faire porter la responsabilité sur les personnels, alors même qu'il relève du choix de l'administration de proposer un service de remplacement à nos élèves, afin de recevoir un enseignement continu.

Nous dénonçons le remplacement par le Pacte qui n'est en aucun cas la solution miracle à la pénurie d'enseignants organisée depuis de nombreuses années déjà par l'administration. Ce qui se profile, c'est l'épuisement des [enseignant.es présent.es](https://www.premiers.net)

Nous souhaitons aussi souligner le souci des conditions d'apprentissage dans les gymnases, qui représentent les salles de classe en EPS. Les coûts des factures énergétiques sont tels que les collectivités territoriales font le choix de ne pas chauffer les équipements sportifs. A cela, il faut ajouter la vétusté des installations sportives, qui n'ayant pas été rénovées jusqu'alors, exige un chantier de rénovation important et très coûteux. En cette année des Jeux Olympiques, et les atouts de l'activité physique et sportive étant reconnue par le gouvernement, il est urgent de se pencher sur la situation des équipements sportifs du département, en sollicitant les collectivités de rattachement à abonder les établissements de subventions pour le règlement des factures énergétiques, mais aussi pour la rénovation des installations sportives, que sont les salles de classe en EPS.

Le manque de postes et de remplaçants des personnels médicaux-sociaux est de plus en plus aussi criant dans notre département.

Nous dénonçons la situation inadmissible des AESH passé.e.s en CDI au premier septembre dernier : les personnels concerné.e.s sont payé.e.s depuis septembre sur la base de leur CDD en cours au 31 août. Un grand nombre de ces collègues vont basculer sur le paiement de leur contrat CDI à partir de la paie de janvier, pour d'autres, ce sera encore plus tard. Il leur sera donc versé en fin de mois leur paie de janvier et, de manière rétroactive, celles de septembre, octobre, novembre et décembre, soit un versement total de 5 mois de traitement ! Dans un 2e temps, un trop perçu des salaires déjà versés au titre du CDD entre septembre et décembre sera établi et réclamé aux agent.es. Les conditions de remboursement ne leur sont pas précisées mais ce ne sera probablement pas possible avant plusieurs mois du fait des délais de traitement entre les différents services dont la DAF et en dernier ressort la DRFIP. Pourtant la différence entre les traitements en CDD et CDI est nulle ou au mieux de 5 points d'indice (19,54 € net /mois) voire négative si le SFT n'a pas été remis en place. L'administration leur a répondu qu'elle ne pouvait pas faire autrement.

Le même problème s'est déjà produit l'an passé et cela a eu de nombreuses conséquences financières ; selon la situation des agent.e.s, cela a pu occasionné : la perte d'échelon de bourse scolaire, perte de l'allocation pour le logement, de la complémentaire santé solidaire, d'allocations familiales, de la prime d'activité, de l'AAH, des allocations Pôle emploi, mais aussi le déclenchement automatique du paiement à la source de l'impôt sur le revenu, avec comme conséquences des découverts bancaires et leurs frais afférents, mais aussi du stress, de l'angoisse, plongeant certains personnels dans des situations absolument dramatiques alors qu'ils et elles sont à leur poste et remplissent leurs missions depuis plus de 6 ans en accompagnant nos élèves en situation de handicap ! Et c'est ainsi qu'ils et elles sont remercié.e.s ? Quelle honte !

La FSU demande que le sujet de ces trop-perçus soit examiné en priorité absolue et que des aides et un accompagnement de ces collègues précaires, souvent isolé.e.s et à charge de famille, soit mis en place au plus vite.

La FSU, avec la CGT, FO et SUD Education, appelle tous les personnels à la grève le 1er février prochain. Après le dépôt de 102 alertes sociales au mois de novembre dans le premier degré, après la forte mobilisation des collègues de la voie professionnelle, pour refuser une école du tri social et la relégation des plus fragiles, pour des moyens, du respect et une autre politique éducative, cette première journée de grève sera un signal fort envoyé au gouvernement. Ce que révèle la nomination de Mme la Ministre en matière de politique éducative doit renforcer la détermination des collègues à se faire entendre pour être enfin respecté-es ! Toutes et tous en grève le 1er février.